

L'an deux mille vingt-trois, le sept-décembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 10h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	8 + 7	15
Total des voix : 17		

Date de convocation
24/11/2023

Délibération
n°23_12_B9_10

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier)

1 représentante des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Michèle BIZOT-GASTALDI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Ont donné pouvoir :

6 Porteurs d'1 voix : **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Jacques ESPITALIER** ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à **Jean-Pierre BAGARRE** ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à **Jean-Marie PAUTRAT** ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à **Arlette RUIZ** ; **Antoine FAURE** (Aups) à **Romaine COLIN**

1 Porteur de 3 voix : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à **Bernard CLAP**

Financement des postes « Eau et milieux aquatiques » 2024

Budgets PARC & GEMAPI

Le syndicat mixte du Parc porte différentes missions dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques :

- Au titre de la Charte : actions de communication sensibilisation, appui aux communes du Parc situées hors bassin versant du Verdon
- Au titre de la gestion globale de l'eau sur le bassin versant du Verdon, en tant qu'EPAGE : gestion quantitative, qualité des eaux, portage du SAGE et du contrat rivière
- Au titre de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Verdon, en tant qu'EPAGE : mise en œuvre de la compétence GEMA transférée par les intercommunalités et de la compétence PI déléguée

Cette mise en œuvre de la politique de l'eau nécessite les besoins humains suivants :

- 1 chargée de mission eau et milieux aquatiques / responsable de pôle : 50 % budget général / 50 % budget GEMAPI
- 1 chargée de projet contrat rivière / zones humides : 50 % budget général / 50 % budget GEMAPI
- 1 chargé de projet restauration morphologique – continuités : 100 % budget GEMAPI
- 1 chargée de projet risques inondations : 100 % budget GEMAPI
- 1 chargé de projet qualité des eaux – eaux souterraines – observatoire de l'eau : 100 % budget général
- 1 technicien rivière haut et moyen Verdon : 100 % budget GEMAPI
- 1 technicien rivière bas Verdon – Artuby Jabron : 100 % budget GEMAPI
- 1 technicien zones humides (1/2 ETP) : 100 % budget GEMAPI

Chargeé de mission eau et milieux aquatiques (50 % budget général et 50 % budget GEMAPI)

Coût total (salaire brut chargé) : 79 600 €

Agence de l'Eau : 36 218 € (1.3*50%*70%*79 600)

Autofinancement : 43 382 €

Chargeé de projet contrat de rivière / zones humides

Coût total : 83 700 €

- | | |
|---|--|
| Salaire brut chargé : | 60 000 € (50 % budget général et 50 % budget GEMAPI) |
| Achat matériel de mesure : sonde débitmètre | 7 000 € TTC (budget général) |
| Achat matériel de mesure : sondes piezo (suivis ZH) | 11 000 € TTC (budget GEMAPI) |
| Achat pièges photo et matériel acoustique (suivis ZH) : | 3 600 € TTC (budget GEMAPI) |
| Convention SAFER (veille foncière ZH) : | 2 100 € TTC (budget GEMAPI) |
- Agence de l'eau : 49 050 € (1.3*50%*60 000 + 50 %*21600/1.2 + 50 %*2 100)
- Autofinancement : 34 650 €

Chargeé de projet restauration morphologique - continuités (100 % budget GEMAPI)**Coût total** (Salaire brut chargé) : **42 500 €**

Agence de l'eau : 27 625 € (1.3*50%*42 500)

Autofinancement : 14 875 €

Chargé(e) de projet qualité des eaux – eaux souterraines – observatoire (100 % budget général sur 12 mois)*Cette délibération modifie la délibération du bureau prise en septembre 2023 (prise en compte d'un poste sur 12 mois au lieu de 14)***Coût total** : **49 800 €**

Salaire brut chargé : 48 000 €

Ordinateur montant TTC : 1 500 €

Téléphone montant TTC : 300 €

Recettes :

Agence de l'Eau sur eaux souterraines (25 % du temps) : 10 920 € (48 000*25%*70%*1.3)

Agence de l'eau sur autres missions (75 % du temps de travail) : 23 400 € (48 000*75%*50%*1.3)

SCP (50 % de l'autofinancement sur la part eaux souterraines) : 540 € ((48000*25%)-10920)*50%

Agence de l'eau sur investissement (50 % du HT) : 750 € ((1800/1.2)*50 %)

Autofinancement : 14 190 €

Soit :

Agence de l'Eau : 35 070 €

Société du canal de Provence : 540 €

Autofinancement : 14 190 €

Technicien rivière haut et moyen Verdon (100 % budget GEMAPI)**Coût total** : **46 900 €**

Salaire brut chargé : 46 000 €

Ecran et station montant TTC : 300 €

Batteries drone (suivis PGS) montant TTC 600 €

Recettes :

Agence de l'Eau : 25 191 € (1.3*30 %*19 550 + 1.3*50 %*26 450 + 50%*900/1.2)

Autofinancement : 21 709 €

Total 46 900 €

		Part plan pluriannuel restauration entretien ripisylve Lutte contre les invasives 85 jours	Part autres missions (gestion sédimentaires, restauration cours d'eau, animation territoriale/contrat rivière, vie de la structure) 115 jours
Coût total	46 000	19 550	26 450
Agence de l'Eau	24 816	1.3 * 30 % du salaire brut chargé 7 624	1.3 * 50 % du salaire brut chargé 17 192
Autofinancement	21 184	11 926	9 258

Technicien rivière bas Verdon Artuby Jabron (100 % budget GEMAPI)**Coût total** (Salaire brut chargé) : **37 500 €**

Agence de l'Eau : 17 549 € (1.3*30 %*21 562 + 1.3*50 %*14 062)

Autofinancement : 19 951 €

	Part plan pluriannuel restauration entretien ripisylve Lutte contre les invasives 115 jours	Part autres missions (restauration Colostre, restauration cours d'eau, continuités, zones humides, quantitatif, gouvernance, vie de la structure) 75 jours	Missions non financées : entretien des digues classées 10 jours
--	---	---	--

REÇU EN PREFECTURE

Coût total	37 500	21 562	le 19/12/2023	14 062	1 876
Agence de l'Eau	17 549	1.3 * 30 % du salaire brut charge	Application agréée Egalité@.com 75_PL-004-250401072-20231207-DEL23_12_B9 8409	1.3 * 50 % du salaire brut chargé 9 140	0
Autofinancement	19 951	13 153		4 922	1 876

Technicien zones humides (1/2 ETP ; 100 % budget GEMAPI)

Coût total (Salaire brut chargé) : 20 500 €

Agence de l'Eau : 13 325 € (1.3*50 %*20 500)

Autofinancement : 7 175 €

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le
et publication le

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP



DEL23_12_B9_10